

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Roselyne LACOUTURE, Françoise PERIDY, Fanny BOETSCH, David RANGER, Yves GARREAU, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, Aurélie BOURREAU, Sylvie DENIS, Bernard DAVID, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir :

Absent : Fanny BOETSCH retard excusé, arrivée à 20h34.

Suffrage : 18

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

1 -Approbation de comptes rendus.

Le compte rendu de réunion du 25 janvier 2018, préalablement transmis aux conseillers municipaux est approuvé à l'unanimité des voix.

Vote 18 pour

2 -Travaux école.

En raison de la présence d'amiante dans l'actuel bloc sanitaire de l'école primaire, le planning des travaux doit être décalé.

D'une part, le désamiantage doit être effectué avant la démolition, avec une préparation de deux semaines et un temps de contrôle. Le coût non prévu de cette opération sera environ de 26 000€.

D'autre part, la commission d'appel d'offres réunie le 21 février, pour l'ouverture des plis résultant de la consultation pour les travaux du groupe scolaire, a constaté l'absence de réponse sur cinq lots. De plus des lots ne sont pas recevables en raison de l'absence de DQE (devis quantitatif estimatif) et de DPGF (décomposition prix global forfaitaire).

L'explication vient de ce qu'il s'agit de travaux de rénovation et non de construction, moins intéressants pour les entreprises effectuant des marchés publics et des contraintes fortes en matière de sécurité et de calendrier.

Ces faits rendent impossible un démarrage de travaux pour les vacances de Pâques.

L'agence départementale, consultée suite à l'ouverture des plis, a informé la commune de la possibilité de déclarer sans suite le marché.

La commission propose de demander les DPGF à l'architecte, de les joindre aux dossiers et de reporter l'appel d'offre selon le calendrier suivant :

- 9 mars 2018 lancement du nouvel appel d'offre
- 16 avril 12 h clôture de la remise des offres
- 17 avril 14h30 ouverture des plis
- 4 mai commission de validation
- 9 juillet début des travaux
- Fin des travaux prévus fin 2019

La proposition est soumise à approbation.

Vote 18 pour

3 –Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS).

Depuis la loi NOTRE la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été transférée à la communauté de communes du Civraisien en Poitou.

La commune a cependant la possibilité de conserver la compétence « hors GEMAPI » pour laquelle il convient d'adhérer au syndicat mixte des Vallées du Clain Sud pour des prestations de petit nettoyage et la gestion des pelles et écluses. La commune disposant de pelles actuellement en convention avec le SMVCS, il serait souhaitable d'y adhérer.

Le montant de l'adhésion s'élève à 200€.

Le conseil doit également valider les modifications statutaires du syndicat et nommer un délégué.

Il est procédé aux votes :

Modifications statutaires	18 voix pour
Choix du transfert et participation	18 voix pour
Désignation du délégué Sarah COLLOBER	18 voix pour

20h 34 ARRIVEE DE FANNY BOETSCH.

4 – Modification du règlement de la maison de services publics.

La commission logements s'est réunie le 20 février afin de mettre à jour le règlement de la maison des services publics : ont notamment été précisées les conditions de ménage.

Le règlement actualisé est soumis au vote.

Vote 19 pour

5 – Acceptation de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain.

La commune a transféré fin décembre 2016 l'ensemble des compétences d'urbanisme à la communauté de commune dans le cadre de la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Par délibération du 19 décembre 2017, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a décidé de déléguer une partie de l'exercice du Droit de Préemption Urbain aux communes disposant d'un document d'urbanisme (Plan Local Urbanisme, Plan d'Occupation des Sols et Carte Communale), ce qui est le cas de la commune de Gençay. Le Maire précise que la Communauté de Communes ne conserve l'exercice de ce droit de préemption urbain que sur les zones artisanales de Verneuil et du Poirier Vert.

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter ou non cette délégation.

Vote 19 pour

6 – Devis pour l'accessibilité de la scène de la salle des fêtes.

La commune s'est engagée, dans le cadre de l'agenda programmé à l'accessibilité ADAP, de l'accessibilité de la scène de la salle des fêtes.

Dans l'attente d'une étude sur le réaménagement de la salle des fêtes, deux solutions sont proposées au Conseil : un ascenseur ou une rampe escamotable.

Un devis pour la pose d'une rampe d'accès en bois de 2000,40 € a été établi par la société Le Menuisier Gencéen.

La solution de la rampe, dans l'attente d'une étude sur l'avenir de la salle des fêtes ne remplit pas les conditions d'homologation mais cette solution conviendrait provisoirement, d'autant que l'accès à la scène se fait déjà de plain -pied par les loges et répond aux obligations d'accessibilité en vigueur.

Après débat, la proposition est soumise au vote.

16 pour 1 contre 2 abstentions

7 – Entretien ménager des bureaux de l'ancienne gendarmerie.

Le maire informe le conseil municipal, qu'il convient de renouveler chaque année la convention d'entretien ménager pour la mise à disposition d'un agent chargé de l'entretien des différents locaux de la brigade de Gendarmerie.

Suite à la proposition de la commune présentée lors du conseil du 25 janvier 2018, des modifications ont été effectuées à la demande de la gendarmerie.

Le forfait d'intervention est de 28 € sur 47 semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise le maire à signer le dit avenant et donne son accord pour le remboursement de cette prestation sur la base annuelle de 1316,00 €.

Voix 19 pour

8 – Validation de l'avant projet définitif de l'espace paramédical.

L'agence des territoires a transmis l'avant projet définitif de la construction de l'espace paramédical .

Les plans sont présentés aux conseillers ; ils ont été modifiés suite à la demande des orthophonistes qui souhaitent disposer de sorties extérieures.

Les travaux débuteront fin août 2018, dès la fermeture de la piscine intercommunale, pour une durée de 6 mois.

La validation de l'avant projet est soumise au vote.

Vote 19 pour

9 – Informations diverses

○ Rénovation de la salle du conseil

La salle du conseil aurait besoin de travaux de rénovation : les dalles du plafond et les éclairages sont abîmés, la moquette aux murs est défraîchie ; la salle a besoin d'être rénovée pour l'accueil des mariages.

Si la fusion des communes de Gençay et de Saint Maurice la Clouère venait à se faire, cela entraînerait pour une période transitoire, avant les prochaines élections, des réunions de Conseil avec 34 conseillers municipaux.

De plus, les réunions du Conseil Syndical du SCoT Sud Vienne, qui ont lieu dans notre Salle de Conseil ne se font pas dans les meilleures conditions, faute de place.

La société MB DECO de Marnay a été contactée pour l'aménagement et la décoration intérieure.

Un premier rendez-vous avec Mme Baudouin a permis d'effectuer la visite des locaux, un inventaire de l'existant et des modifications souhaitées.

Un devis de 980 € pour une étude complète, a été transmis par la société.

La proposition est soumise à validation du conseil municipal.

Avis 19 pour

○ Commission cimetière

La commission s'est réunie le 16 février 2018 ; ses travaux ont porté sur l'ossuaire, la reprise des tombes et les travaux d'agrandissement du cimetière qui permettraient de créer une soixantaine de places supplémentaires.

Il convient de prévoir l'intervention d'un géomètre et d'un géologue avant travaux.

A l'heure actuelle, il reste environ 20 concessions.

Le maire indique que cette solution reste provisoire et qu'il faudra envisager lors du prochain mandat municipal, soit l'achat de terrain pour agrandir le cimetière, soit la création d'un cimetière neuf ou encore, si la fusion des communes de Gençay et de Saint Maurice la Clouère venait à se faire, de mutualiser le cimetière de Saint Maurice la Clouère.

○ Succession Armand Cellot.

M. CELLOT a souhaité léguer l'universalité de ses biens à la commune de Gençay.

Lors des recherches généalogiques obligatoires, Maître FAVREAU a retrouvé sa fille, qui dispose en sa qualité d'héritière d'une réserve légale de la moitié de l'héritage.

Maître FAVREAU qui a transmis le décompte du legs demande l'autorisation de transférer la part de la commune qui s'élève à 132 695,55€.

○ François BOCK annonce que dans le cadre du rapprochement des deux communes, il a reçu une invitation à participer au conseil municipal de la commune de Saint Maurice La Clouère qui se déroulera le 1er mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 15 mars 2018 à 20h00 sur le thème du rapprochement des communes.

Sophie VERGNAUD